



La CFTC DGFIP toujours à vos côtés

## Violences intrafamiliales. Que faire ? comment réagir ?

Depuis le début du confinement, on assiste à une augmentation des violences intrafamiliales. C'est la raison pour laquelle la CFTC DGFIP souhaite apporter des quelques réponses à ces situations extrêmement difficiles et délicates.

### **VIOLENCES CONJUGALES, CE N'EST PAS NORMAL !**

Votre conjoint est violent, le confinement a fait monter d'un cran vos peurs : c'est normal ! Vous avez le sentiment que vous ne pouvez rien faire ? c'est normal ! Non, vous n'êtes pas nulle, non, vous n'êtes pas folle non, vous n'êtes pas cette personne qu'il vous fait croire que vous êtes. Vous êtes une femme qui se connaît, qui le connaît. Faites-vous confiance : vous seule savez ce qui est le mieux pour vous.

Vous avez décidé que vous allez dire oui à ce qu'il demande : vous avez raison. Vous avez décidé que vous allez fuir : vous avez raison. Vous avez décidé que vous allez garder contact avec vos copines ou votre famille : vous avez raison. Vous ne pouvez communiquer avec personne alors vous regardez la télé : vous avez raison.

**Ce que je sais sans vous connaître c'est que vous savez vous protéger au mieux même en faisant des choses qui vous rendent triste ou qui vous font vous culpabiliser. Gardez précieusement une seule chose en tête : le responsable c'est lui.**

### **QUE FAIRE ? COMMENT REAGIR ?**

Si vous êtes victime de violences conjugales, sachez qu'un plan de protection a été mis en place. Le **3919** vous répond à horaires réduites (de 9h à 19h) mais la plateforme **arreteonslesviolences.gouv.fr** est toujours active. Des policiers et des gendarmes vous répondent 24 heures sur 24, c'est anonyme évidemment gratuit et un bouton vous permet de vous déconnecter immédiatement sans laisser de trace dans l'historique. Il est aussi possible de signaler les violences dont vous êtes témoin. Si les proches, les collègues de

travail ont un doute sur un danger potentiel, il est important d'appeler ou de contacter régulièrement (réseaux sociaux, SMS, mails...) la victime pour prendre des nouvelles. Si les voisins sont témoins visuels ou auditifs d'une violente dispute, ils doivent proposer leur aide et éventuellement aller voir ce qu'il se passe.

La victime peut également appeler elle-même la police ou la gendarmerie soit par le **17**, soit adresser un sms de secours au **114**. Un système d'alerte nouveau grâce au mot « **masque 19** » a été mis en place. Il est à dire au pharmacien qui comprendra. Pour l'accès au droit et à la justice, le réseau associatif France Victimes est joignable au **116 006**.

**App-Elles** est la seule application mobile gratuite destinée aux filles et aux femmes victimes de tout type de violences. Elle permet, d'une seule pression d'alerter automatiquement 3 contacts pré-enregistrés, le numéro d'urgence national et géolocalise les victimes.

### **LES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCES**

Le **119** est le numéro gratuit à appeler en cas de suspicion de maltraitances intrafamiliales sur des enfants, lesquels sont particulièrement fragilisés lorsqu'ils ne vont plus à l'école.

Composer le 119 si l'on est témoin, même auditif, même dans le doute, de violence sur un enfant. Il s'agit d'un geste simple sans risque pour chacun d'entre nous qui peut sauver la vie d'un enfant. Cela vaut également pour les adolescents confrontés à une telle situation pour eux-mêmes ou pour un autre mineur en danger. L'appel, gratuit depuis tous les téléphones, n'apparaît sur aucun relevé téléphonique.

Par ailleurs, des associations de protection de l'enfance restent plus que jamais à l'écoute pour fournir des conseils ou des orientations vers des services compétents, notamment: **La Voix De l'Enfant: 01 56 96 03 00, L'enfant Bleu -Enfants maltraités: 01 56 56 62 62, Colosse aux pieds d'argile: 07 50 85 47 10, Stop maltraitance / Enfance et Partage: 0800 05 1234**